

Exigences gouvernementales et permis

Exigences municipales	
<p>Concernant les règlements de zonage, informez-vous auprès du Service des permis, inspections et environnement de la Ville de Trois-Rivières. Vous pouvez leur téléphoner ou formuler une demande écrite en mentionnant l'adresse complète et les activités de votre entreprise.</p> <p>Pour ce qui est des permis et des normes de construction, informez-vous auprès du Service des permis, inspections et environnement de la Ville de Trois-Rivières. Si vous vous apprêtez à effectuer des améliorations locatives à votre local, vous devez demander un permis. Vous devez également demander un permis pour un nouvel affichage ou pour une modification à un affichage.</p>	<p>Ville de Trois-Rivières Service des permis, inspections et environnement 4655, rue Saint-Joseph Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3 Tél. : 819 372-4625 Télé. : 819 374-8499 Courriel : servicedespermis@v3r.net http://www.citoyen.v3r.net/portail/index.aspx?sect=0&module=5&module2=1&MenuID=136&CPage=1</p>
<p>Si votre entreprise est située au centre-ville de Trois-Rivières, vous avez une cotisation à payer (le montant est déterminé par le nombre de pieds carrés occupés).</p>	<p>Société de développement commercial Centre-ville Trois-Rivières (SDC) 1650, rue Champlain, 2^e étage Trois-Rivières (Québec) G9A 4S9 Tél. : 819 378-4070 http://www.sdctr.qc.ca/</p>
Exigences gouvernementales	
<p>Si vous désirez immatriculer votre entreprise, adressez-vous au Registraire des entreprises. <u>Coût</u> : 33,00 \$ (personne physique) et 49,00 \$ (société de personnes)</p> <p>Un numéro d'entreprise (NEQ) vous sera attribué, ce numéro sert de passe-partout pour vous inscrire aux divers programmes et services du gouvernement du Québec.</p> <p><i>N. B. : Immatriculation au registre doit être faite dans les 60 jours suivant le début des activités.</i></p>	<p>Registraire des entreprises Tél. : 1 877 644-4545 Courriel : registre@servicesquebec.gouv.qc.ca http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/demarrer/immatriculer/</p> <p>Assistance à la clientèle par courriel, en personne et par téléphone : http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/nous_joindre/?source=menu-droite</p>
<p>L'incorporation (charte provinciale) doit se faire au Registraire des entreprises : les coûts sont plus élevés que l'immatriculation.</p> <p>Vous pouvez vous adresser directement au Registraire des entreprises ou passer par un intermédiaire, soit un avocat, un notaire ou un comptable.</p>	<p>Registraire des entreprises Tél. : 1 877 644-4545 Courriel : registre@servicesquebec.gouv.qc.ca http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/demarrer/constituer-cie.aspx</p> <p>Assistance à la clientèle par courriel, en personne et par téléphone : http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/nous_joindre/?source=menu-droite</p>
<p>L'incorporation (charte fédérale) se fait en ligne ou en utilisant la version papier. Vous pouvez également passer par un intermédiaire, soit un avocat, un notaire ou un comptable.</p> <p>Pour vous aider, Corporations Canada a publié un guide pour les petites entreprises.</p>	<p>Industrie Canada http://www.ic.gc.ca/eic/site/cd-dgc.nsf/fra/accueil</p> <p>Guide : http://www.ic.gc.ca/eic/site/cd-dgc.nsf/fra/h_cs04839.html</p>
<p>TPS – TVQ Si vous avez un chiffre d'affaires annuel brut de plus de 30 000 \$, vous devez vous inscrire aux fichiers de la TPS et de la TVQ.</p>	<p>Revenu Québec Tél. : 1 800 567-4692 http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/taxes/tvg_tps/inscription/</p> <p>Assistance à la clientèle par courriel, en personne et par téléphone : http://www.revenuquebec.ca/fr/nous_joindre/entreprises/</p>

Exigences gouvernementales (suite)

<p>Si vous avez ou prévoyez avoir des employés, vous devez vous inscrire au fichier des retenues à la source du ministère du Revenu du Québec et à l'Agence du revenu du Canada.</p> <p>Au provincial, un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) vous sera attribué pour pouvoir effectuer les retenues à la source. Vous êtes automatiquement inscrit à la Commission des normes du travail du Québec.</p> <p>Au fédéral, un numéro d'entreprise (NE) vous sera également attribué.</p>	<p>Revenu Québec 225, rue des Forges, 4^e étage, bureau 400 Trois-Rivières (Québec) Tél. : 1 800 567-4692</p> <p>http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/retenues/trousse-employeur.aspx</p> <p>Assistance à la clientèle par courriel, en personne et par téléphone : http://www.revenuquebec.ca/fr/nous_joindre/entreprises/</p> <p>Agence du revenu du Canada Tél. : 1 800 959-7775</p> <p>http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/pyrll/hwpyrllwrks/stps/menu-fra.html</p> <p>Pour s'inscrire : http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/bn-ne/rqstr/menu-fra.html</p>
<p>Si vous avez des employés, vous devez vous inscrire à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).</p> <p>L'employeur doit, dans les 60 jours qui suivent la date de début de ses activités, laquelle correspond généralement à la journée où le premier travailleur occupe son emploi, fournir les renseignements relatifs à la nature de l'ensemble de ses activités dans chacun de ses établissements.</p>	<p>Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) Tél. : 1 866-302-2778</p> <p>http://www.csst.qc.ca/employeurs/inscriptions/Pages/inscription.aspx</p>
<p>Si vous exploitez une usine et vous avez une quantité considérable de matières résiduelles à disposer ou votre usine génère des contaminants (eaux usées, émissions atmosphériques, etc.), veuillez consulter la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans certains cas, vous devez obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. <i>N'hésitez pas à communiquer avec le bureau régional du Ministère pour obtenir de plus amples renseignements.</i></p>	<p>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Direction régionale 100, rue Laviolette, 1^{er} étage, bureau 102 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 Tél. : 819 371-6581 Courriel : mauricie@mddep.gouv.qc.ca</p> <p>http://www.mddep.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm</p>
<p>Pour les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur et les dessins industriels, communiquez avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.</p>	<p>Office de la propriété intellectuelle du Canada Tél. : 1 866 997-1936</p> <p>http://www.opic.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/accueil</p>
<p>Si vous importez des produits commerciaux de l'étranger ou exportez des produits commerciaux dans d'autres pays, vous devez vous inscrire au Compte de programme d'importations-exportations.</p>	<p>Agence du revenu du Canada http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/bn-ne/ndn/mprtxprt-fra.html</p>

Autres renseignements

<p>Loi sur les normes du travail Commission des normes du travail</p>	<p>Service des renseignements Tél. : 1 800 265-1414 www.cnt.gouv.qc.ca</p>
<p>Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux Ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)</p>	<p>Direction du commerce et de la construction Tél. : 1 800 539-7078 http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/conformer/heures-douverture-des-commerces/</p>
<p>Loi sur les droits d'auteurs (diffusion de musique dans un lieu public) SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique)</p>	<p>Service des licences – nouveaux venus Tél. : 1 866-944-6211 www.socan.ca</p>
<p>Permis d'alcool Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec</p>	<p>Tél. : 1 800 363-0320 www.racj.gouv.qc.ca</p>
<p>Bureau d'inspection des aliments Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)</p>	<p>Direction régionale de la Mauricie et Centre de services de Trois-Rivières 5195, boulevard des Forges, bureau 102, Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3 Tél. : 819 371-6761 Courriel : dr04m@mapaq.gouv.qc.ca www.mapaq.gouv.qc.ca</p>